

les affaires

Le nouveau péril des boissons énergisantes

Par Olivier Schmouker

Édition du 11 Novembre 2017



Il avait 28 ans. Ce jeudi de septembre dernier, il était dans le bus de l'entreprise qui faisait la navette quotidienne entre Québec et l'usine située au coeur de la Beauce, et il s'est assoupi. À l'arrivée, impossible de le réveiller. «Une autopsie a été pratiquée et le coroner en dévoilera les résultats dans les prochains mois. Chose certaine, rien n'indique une cause criminelle à ce mystérieux décès», explique Ann Mathieu, porte-parole de la Sûreté du Québec. Sous le couvert de l'anonymat, un délégué social de l'usine en question confie : «Il avait une consommation effarante

de boissons énergisantes. Nous, on ne peut pas dire que c'est ça qui l'a tué, mais peut-être que le coroner, lui, le pourra.»

C'est que les boissons énergisantes peuvent bel et bien être mortelles. La pédiatre Catherine Pound et la diététiste Becky Blair sont formelles à ce sujet : «Dans certains cas rares, une consommation régulière de ces boissons peut causer des problèmes cardiaques, et même la mort», rapportent-elles dans un document de principes de la Société canadienne de pédiatrie (SCP) qu'elles ont cosigné, lequel entend sonner l'alarme quant à leur nocivité pour les jeunes.

«Les boissons énergisantes sont, au mieux, inutiles, et au pire, dangereuses», ont-elles indiqué en conférence de presse, en s'appuyant sur des études montrant qu'elles peuvent contribuer à l'obésité, à l'anxiété et aux troubles du sommeil et du comportement. Commercialisées pour «stimuler l'énergie», «réduire la fatigue» et «accroître la concentration», elles sont très riches en caféine et autres substances stimulantes, à l'image de la taurine. À tel point que «les jeunes devraient éviter totalement ce genre de produit», d'après Mmes Pound et Blair.

Or, les boissons énergisantes sont surtout populaires auprès des jeunes. Ceux qui en prennent le plus au Québec sont en effet les 18-24 ans, étant près de 1 sur 5 à en boire de façon occasionnelle ou régulière, selon une récente étude de l'Institut de la statistique du Québec. Et ce, dans l'optique, comme l'a dit publiquement ce mois-ci le célèbre chef cuisinier Jamie Oliver, de «ressentir les effets d'un buzz légal», en invitant dans un même élan les gouvernements à carrément interdire la vente des boissons énergisantes aux mineurs, comme c'est aujourd'hui le cas pour les cigarettes.

«Au travail, je n'en reviens pas de ce que les jeunes employés boivent comme boissons énergisantes ! Chaque matin, j'en vois un qui a dans la vingtaine et qui s'envoie deux cannettes en arrivant à 7 h, et puis deux autres à 9 h 30. Il dit qu'il en a besoin pour bien travailler», raconte un délégué social d'une usine du secteur automobile, qui tient à demeurer anonyme. Choqué, il en a parlé à la haute direction, et toutes les distributrices de boissons gazeuses, qui offraient notamment des boissons énergisantes, ont été retirées de la cafétéria. «Vous savez quoi ? Comme par

hasard, un dépanneur a ouvert juste en face de l'entrée de l'usine, et il fait des affaires en or en vendant des boissons énergisantes», mentionne-t-il, exaspéré.

«Ça va donner quoi, ces jeunes qui prennent au travail boost énergétique après boost énergétique ? Ils prendront quoi, demain, pour continuer ? Je crains le pire...», ajoute un autre délégué social, confronté à la même pandémie dans son usine du secteur agroalimentaire. Et d'ajouter : «Les employeurs savent, mais ferment les yeux, parce que s'ils sévissent, ils vont vite avoir un problème de main-d'oeuvre. Pourtant, on le sait bien, c'est toujours une grave erreur que de faire semblant de ne rien voir.»